

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er avril 2025

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par

Mme Blin, M. Boucard, Mme Frédérique Meunier, Mme Corneloup, M. Rolland, M. Jean-Pierre Vigier, M. Forissier et M. Ceccoli

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 1411-3 du code de la santé publique est abrogé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La Conférence nationale de santé (CNS) constituer un doublon administratif avec d'autres conseils tels notamment que la HAS et le Comité stratégique de l'innovation en santé.

Il convient donc de la supprimer.